

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 11

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marchandises	1er trimestre	II ^e trimestre
Céréales et légumes à cosse (q)	1,550,007	957,061
Viande fraîche (q)	4,025	1,035
Oeufs (q)	4,771	17,555
Saindoux (q)	18,043	8,524
Beurre de coco (q)	2,922	1,726
Beurre (q)	594	11,642
Sucre (q)	412,783	366,626
Bétail de boucherie: Bœufs (pièces)	5,193	3,584
Vaches et génisses (pièces)	392	503
Porcs (pièces)	1,395	976

Le deuxième trimestre accuse donc une diminution des importations, mais on aurait tort d'en conclure quoi que ce soit étant donné les grandes fluctuations dans les conditions de transport.



La Prévoyance populaire suisse

Assurance populaire mutuelle

Durant la période du 1er janvier au 15 octobre 1920, le total des assurances de la Prévoyance populaire a subi une nouvelle augmentation de $2\frac{1}{2}$ millions de francs, de sorte que le chiffre total des assurances en cours s'élève aujourd'hui à 7 millions et demi de francs.

Au cours des premiers neuf mois et demi du deuxième exercice annuel, 14 cas de décès ont été enregistrés parmi les assurés, pour lesquels il a été payé en tout aux ayants droit, comme capital assuré, une somme de fr. 13,684.65. De ces 14 cas de décès, 8 concernent des assurances individuelles et 6 des assurances collectives. 4 des assurés individuels décédés avaient conclu un contrat d'assurance sans visite médicale, et 4 étaient au bénéfice d'une assurance avec visite médicale. Le fait que 4 décès sont survenus aussi parmi des personnes assurées avec visite médicale montre combien rapidement et inopinément l'homme peut être enlevé à sa famille, les quatre personnes décédées, dont il est question, ayant été admises dans l'assurance il y a très peu de temps sur la base d'un certificat médical favorable. *C'est pourquoi nous ne saurions assez recommander à quiconque se préoccupe sérieusement de l'avenir des siens, de recourir au seul moyen efficace qui lui permette d'atteindre ce but, soit à la conclusion d'une assurance sur la vie.* La meilleure occasion est offerte en cela par la Prévoyance populaire suisse dont les primes sont dès le début très modestes et les conditions d'assurance extraordinairement favorables.

La mortalité parmi les assurés étant restée jusqu'ici sensiblement au-dessous des prévisions mathématiques et, d'autre part, les frais d'administration ayant de nouveau été réduits à de modestes limites, il est permis d'espérer que les comptes du deuxième exercice annuel de la Prévoyance populaire boucleront de nouveau favorablement. La Prévoyance populaire a commencé ses opérations le 1er décembre 1918 avec un fonds de garantie de fr. 250,000.— et un capital de fondation de fr. 100,000.—. Aujourd'hui, ses moyens de garantie atteignent fr. 750,000.— en chiffre rond, de sorte que le montant du début a déjà plus que doublé.



Mouvement syndical international

Autriche. — *Les syndicats autrichiens en 1919.* — La *Gewerkschaft* nous donne des détails intéressants sur la force et la capacité d'action des fédérations syndicales de l'Autriche allemande pendant l'année 1919. Des six millions et demi d'habitants de l'Autriche allemande, 772,146 sont membres des syndicats, donc exactement le 12 %. En comparaison de l'année écoulée l'effectif a augmenté de 359,236 membres, donc du 87,01 %. Le nombre des membres est trois fois plus élevé qu'en 1914, tandis que le territoire de l'organisation était à cette époque cinq fois plus étendu qu'aujourd'hui. De ces membres, 578,983 ou le 74,98 % appartenaient au sexe masculin et 193,163 ou le 25,02 % au sexe féminin. Le nombre total des fédérations affiliées est de 62; il s'est accru depuis l'an passé de 7, bien que les ouvriers des brasseries et ceux des fabriques de porcelaines aient disparu ensuite de fusion. Les nouvelles fédérations adhérentes sont celles des employés des bureaux de notaires et d'avocats, des employés des banques et caisses d'épargne, des employés de l'industrie, des services publics, des entreprises techniques, des télégraphes et téléphones, des domestiques et des coiffeurs, donc la plupart des professions dont l'adhésion est encore fort éloignée en Suisse. L'augmentation du nombre des membres est loin d'être uniforme dans chaque fédération; ce sont les ouvriers agricoles et des exploitations forestières qui enregistrent le plus important développement: leur effectif s'accrut de 753 à 30,133 membres. Suivent ensuite les jardiniers, de 145 à 2195, les employés de restaurants, de 2845 à 28,088, les charpentiers, de 988 à 5358, les ouvriers de la commune de Graz, de 258 à 1182, les bouchers, de 818 à 3615, et les ouvriers des tuileries, de 771 à 3296. Certaines industries, comme les mines, les verreries et les fabriques de tabacs étant réparties dans des régions dont une partie a été détachée et attribuée à d'autres pays, le nombre des ouvriers syndiqués de ces industries a diminué du 20 au 40 %.

La situation financière est des plus réjouissante. Les recettes totales de toutes les fédérations s'élèvent à cr. 29,261,457.49, autant que pendant les années 1911, 1912 et 1913. De cette somme, cr. 24,477,000.— proviennent des cotisations ordinaires. Ce sont les ouvriers sur métaux qui enregistrent les recettes les plus élevées: cr. 9,176,000.—; suivent ensuite les imprimeurs et typographes avec cr. 2,883,000.—, les cheminots avec cr. 2,183,000.—, les ouvriers du commerce et des transports avec cr. 2,150,000.—, tandis que les autres fédérations ont des recettes inférieures à deux millions de couronnes. Les dépenses totales sont de cr. 20,702,713.17, dont cr. 3,748,416.94 incombent aux secours (sans les grèves). La plus grande partie fut engloutie par le secours de chômage avec cr. 2,151,463.58 ou le 10,39 % des dépenses totales, ensuite le secours de nécessité avec cr. 492,761.28 ou le 2,39 %. Les secours comportent en tout le 18,10 % des dépenses. Ensuite du renchérissement les frais d'administration se sont considérablement les frais d'administration se sont considérablement cr. 4,040,961.10, c'est-à-dire le 19,52 % des dépenses; les dépenses matérielles ont été de cr. 2,675,110.41 ou le 12,92 %. Les organes fédératifs nécessitent une somme de cr. 2,776,228.12 ou le 13,42 %. Les frais de propagande et d'organisation ont été de cr. 2,870,551.09 ou le 13,87 %.

Calculée par tête en comparaison de la période écoulée, l'augmentation est de cr. 25.71 à cr. 37.89. Les dépenses de cr. 26,81 par tête contre cr. 22.76 l'an dernier. En secours il fut versé cr. 5.14 contre cr. 5.95 l'année écoulée.

La fortune totale des fédérations affiliées est de cr. 32,219,000.— contre cr. 18,713,000.— à la fin de l'année précédente. Il en résulte par tête cr. 41.72 contre cr. 45.32 l'an dernier. Il est vrai que dans ces sommes les fonds de résistance (de grève), administrés séparément, ne sont pas compris. Les ouvriers sur métaux ont comme toujours la part du lion avec cr. 9,254,000.—; les employés des banques possèdent cr. 3,775,000.—, les cheminots cr. 2,327,000.—, les autres fédérations moins de deux millions de couronnes. 34 fédérations ont une fortune de plus de 100,000 couronnes.

Les fédérations possèdent 51 journaux syndicaux avec une édition de 848,650 exemplaires contre 368,650 l'an dernier. Ensuite de la pénurie de papier et des prix élevés d'impression, neuf journaux seulement paraissent chaque semaine, 25 bi-hebdomadairement ou deux fois par mois et 16 une fois par mois.

Bohême. — *Les syndicats allemands de la République tchécho-slovaque.* A la fin du mois de juillet le premier congrès syndical des fédérations allemandes de la République tchécho-slovaque s'est réuni à Turn près Teplitz. 123 délégués représentant 348,070 ouvriers organisés étaient présents. La malheureuse situation nationale de l'ancienne monarchie des Habsbourg eut une conséquence regrettable, la force des prolétaires de la Tchécho-Slovaquie ne put se développer uniformément, et actuellement près de 800,000 collègues tchécho-slovaques possèdent des fédérations séparées des Allemands. Aussi le principal point de l'ordre du jour fut-il de rechercher les voies et moyens pour parvenir à l'unification du mouvement ouvrier. On accepta une résolution déclarant que les syndiqués allemands maintiennent l'indépendance de leurs organisations, mais qu'ils sont prêts à créer avec leurs camarades tchécho-slovaques une sorte de coalition avec une commission exécutive commune. Il est douteux que les camarades de la Tchécho-Slovaquie se déclarent d'accord avec une telle solution; cependant, le congrès de Turn a démontré que la question du travail commun était de nouveau mise en discussion, et nous espérons dans l'intérêt du prolétariat de ce pays que dans un temps prochain les forces divisées des travailleurs se réuniront dans une action commune.

Il ressort du rapport du secrétariat que les fédérations affiliées ont eu en 1919 7,655,118 couronnes de recettes et 4,781,805 couronnes de dépenses. L'état de fortune des 22 fédérations était à la fin de l'année de 7,745,893 couronnes. Elles publient 22 journaux professionnels avec une édition totale de 313,368 exemplaires. En 1919 on mena 1919 mouvements de salaire et 104 grèves; 1442 contrats de travail furent convenus.

Au cours des débats il fut en outre décidé de désigner la centrale sous le nom d'« Union syndicale allemande de la Tchécho-Slovaquie ». Les cotisations à verser à l'Union syndicale sont fixées à 6 hellers par membre et semaine, pour les organisations ayant des cotisations mensuelles à 27 hellers par mois. Le point le plus important de la discussion était la question concernant l'organisation des établissements. Le congrès s'occupa ensuite du problème de la socialisation au sujet duquel les camarades Schäfer, Reichenberg et Umbreit-Berlin donnèrent des conférences fort intéressantes. Le résultat de ces exposés et de la discussion fut l'acceptation d'une résolution constatant que tant que durerait le système économique capitaliste on ne pourrait pas guérir les blessures faites par la guerre, que cela ne pouvait être que l'œuvre du socialisme. La réforme de la société dans le sens socialiste ne pouvait avoir lieu que par étapes et selon un plan bien arrêté. Aujourd'hui déjà on peut commencer par la socialisa-

tion, parce que les prévisions nécessaires sont acquises dans les plus importantes branches de l'industrie. Le premier pas, le plus pressant de tous, à faire sur la voie de l'économie socialiste est de démocratiser les établissements. Les ouvriers demandent un droit de collaboration très étendu dans toutes les branches de la production et la création de conseils de fabrique. Le congrès syndical attend des représentants ouvriers au parlement qu'ils insistent avec énergie pour l'application légale des conseils de fabrique; si cette revendication ne pouvait pas être obtenue par le parlement, il faudrait la conquérir par la lutte syndicale. Comme cette question intéresse aussi les collègues tchèques, le congrès espère que ces collègues mettront également tout en œuvre pour que la loi sur les conseils de fabrique soit acceptée. (C'est ce qui a eu lieu entre temps, et l'introduction légale sera prochainement un fait accompli. Observation du correspondant.)

On accepta encore quelques résolutions au sujet d'un certain nombre de questions, notamment en faveur du développement de la législation sociale. Il est certain qu'au cours de ces quatre jours de débats le congrès syndical a accompli un travail très utile.

Hongrie. Sous la date du 9 septembre, le dirigeant d'une organisation de Budapest nous envoie l'intéressant rapport suivant sur la situation dans cette ville. Il ressort de cette lettre avec toute la précision désirable comment les organisations ouvrières sont traitées par les autorités et la bourgeoisie réactionnaire. L'auteur de cette correspondance est depuis de longues années employé d'une organisation professionnelle. Il écrit:

Ensuite de la terreur blanche et des arrestations incessantes qui en résultent, nos groupes, surtout ceux de l'autre rive du Danube, sont entièrement paralysés dans leur activité. La plupart fonctionnent en secret. Les membres payent leurs cotisations secrètement dans la rue. Nombreux sont les groupes locaux qui ont été entièrement détruits, les livres d'administration et l'inventaire ont été anéantis; dans deux localités, où nous possédions des maisons, elles ont été simplement confisquées et louées à d'autres personnes. Beaucoup de groupes ont été dissouts sans raison aucune par les autorités locales, et l'argent en caisse ainsi que les valeurs ont été emportés. La liberté de coalition et d'assemblée est abolie. L'interdiction de discuter est rigoureusement appliquée. Et contre ces persécutions il n'y a aucune aide à espérer, on n'ose même pas porter plainte.

Il est donc évident que dans de telles circonstances il ne faut pas penser au développement des organisations, au contraire, nous devons enregistrer une forte diminution de nos effectifs aussi bien que de nos sections locales.

Cette occasion si défavorable pour nous, mais favorable pour les patrons, leur sert à remettre les ouvriers sous le joug dont ils avaient pu se libérer, à détruire la journée de huit heures et à leur imposer celle de neuf heures et demie. Dans les villes de la province les patrons ont pu atteindre leur but sans résistance. Ils ne se sont heurtés à la résistance qu'à Budapest, où des luttes ont éclaté. Mais ici aussi nous n'avons pas réussi à maintenir la journée de huit heures partout; c'est ainsi que spécialement sur les bâtiments de l'Etat on travaille en général 9½ heures. Environ 550 maçons sont encore occupés à Budapest. L'activité dans l'industrie du bâtiment a presque cessé, une centaine de tailleurs de pierre à peine ont encore de l'occupation.

